



## **Procès Verbal Conseil de Communauté Du 24 janvier 2017**

L'an deux mil DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE JANVIER à DIX-HUIT heures, le Conseil Communautaire de Mirepoix, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de LA BASTIDE DE BOUSIGNAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

### Les membres présents en séance :

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEO, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, Fabien CATALA, Christian CHAUBET, Francis CHAUVRY, Anthony CROUZET, Jacques ESCANDE, Emmanuel FABRE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Christian MASCARENC, Serge MICHAU, Michel MIEULET, Lucien PALMADE, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Régis ROULIN, Claudine SARRAIL, Paul SOULA, Philippe TERRIDE, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN

### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Marie Christine JOLIBERT à Christian CIBIEL, Arlette ROMERA à Christian MASCARENC, Alain SERVANT à Jean-Jacques MICHAU

### Étaient excusés :

Nicole QUILLIEN, Rolland SANCHEZ, Monique ABELLANET LE MINEZ, Ulysse AUDABRAM, André CARBONNEL, Xavier CAUX, Véronique CAZANAVE, Henri DELMAS, Valérie DILLON, Daniel GAILLARD, Marie Christine JOLIBERT, Marie Thérèse LOPEZ, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Jean Marc PIRLOT, Arlette ROMERA, Jean SAINT MARTIN, Alain SERVANT, Sabinne VARUTTI

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de LA BASTIDE DE BOUSIGNAC pour son accueil.

Monsieur le Maire de LA BASTIDE DE BOUSIGNAC présente ses vœux au Conseil.

Le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

Le Procès verbal de la réunion de Conseil communautaire du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

## **1. Contrat de ruralité**

Le Président informe l'assemblée que le contrat de ruralité permet de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire, de fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Il décrit celui qui concerne le Pays des Pyrénées Cathares et demande à être autorisé à signer les contrats de ruralité.

***Adopté à l'unanimité***

## **2. Réductions Taxe Enlèvement Ordures Ménagères**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il existe aujourd'hui deux réductions :

La 1<sup>ère</sup> est due à la proximité du site de Berbiac, et donc à l'exposition aux nuisances, qui s'applique dans un rayon d'un kilomètre par rapport au périmètre extérieur du site.

Le SPECTOM a acquis d'autres terres pour son agrandissement, le Président propose d'inclure le hameau du Rougé et celui de LAVIGNASSE dans ce nouveau périmètre.

Il rappelle que le coût de cette réduction est compensé par le SPECTOM.

***Adopté à l'unanimité***

La seconde réduction est due à l'éloignement de certains foyers des points de collecte. Cette réduction ne sera plus applicable. Il est possible soit d'exonérer totalement l'administré, soit au contraire de supprimer par voie de délibération cette exonération.

Compte tenu du fait que, même si les bacs sont un peu éloignés des habitations, tout le monde les utilise et que de toute les façons les coûts de traitement sont les mêmes pour tous les habitants, le Président propose de voter la suppression de toute réduction liée à la situation des points de collecte, comme l'ont fait déjà toutes les communautés ariégeoises.

Mme le Maire de ST FELIX DE TOURNEGAT indique que sa commune a opté, pour des raisons environnementales et également pour éviter une dégradation excessive de la voirie, pour des dépôts en bacs collectifs facilement accessibles aux BEOM. Elle souhaite conserver ce mode de fonctionnement.

M le Maire d'AIGUES VIVES préférerait quant à lui que chaque propriétaire soit individuellement équipé.

La question sera débattue en Commission.

***La proposition de supprimer l'exonération est adoptée à l'unanimité***

### 3. Demandes de subventions

#### **- Demande subvention DETR voirie intercommunale**

Le Président informe l'assemblée que le programme 2017 concerne les communes de : Aigues Vive, La Bastide sur l'Hers, Belloc, Cazals des Bayles, Camon, Dun, Esclagne, Lérans, Mirepoix, Rieucros, St Félix de Tournegat, Troye d'Ariège.

Les travaux consisteront principalement à :

- renforcer le corps de chaussée :
  - par apport de graves non traitées ou emplois partiels ou remise en forme de la plateforme et revêtement tricouche,
  - ou apport de graves émulsion et revêtement bicouche,
  - ou apport d'enrobé à chaud ;
- renforcer les rives de chaussées par terrassement et apport de graves non traitées ;
- renforcer les ouvrages supportant des chaussées communales ;
- assainir la chaussée par mise en place de caniveaux ou bordures

Il propose un plan de financement prévisionnel (en annexe)

***Adopté à l'unanimité***

#### **- Demande subvention DETR voirie sous mandat**

Le Président informe l'assemblée que le programme 2017 des travaux consiste principalement à :

- renforcer le corps de chaussée :
  - par apport de graves non traitées ou emplois partiels ou remise en forme de la plateforme et revêtement tricouche,
  - ou apport de graves émulsion et revêtement bicouche,
  - ou apport d'enrobé à chaud ;
- renforcer les rives de chaussées par terrassement et apport de graves non traitées ;
- renforcer les ouvrages supportant des chaussées communales ;
- assainir la chaussée par mise en place de caniveaux ou bordures

L'ensemble des travaux communautaires sont situés hors agglomération, sans aménagement d'accessibilité.

Il présente le plan de financement prévisionnel (annexé) :

La Commission Voirie examinera les voies à traiter.

Le Président rappelle que les communes doivent demander le FDAL en direct. En outre, les communes qui effectuent les travaux reçoivent 2 ans après le FCTVA. Pour percevoir le FCTVA sur la DETR reçue par la Communauté de Communes pour les travaux sous mandat, les communes doivent contacter le service comptabilité et demander une attestation.

Pour une plus grande rapidité, le Président propose que la Communauté de Communes passe un marché à bon de commande qui couvrira les années de 2017 à 2020.

***Adopté à l'unanimité***

### **- Demande subvention DETR Gendarmerie 3ème tranche**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2015 et 2016, des subventions ont été sollicitées et obtenues pour les 2 premières tranches de la construction de la nouvelle gendarmerie, pour des montants respectifs de 100 000€ et 250 000€.

La 1<sup>ère</sup> tranche d'une enveloppe de 348 555€, portait notamment sur l'achat du terrain, la maîtrise d'ouvrage, une partie des réseaux et l'assurance dommage ouvrage.

La 2<sup>ème</sup> tranche, quant à elle, était liée aux travaux de gros œuvre, pour un montant de 813 150€.

Enfin, cette 3<sup>ème</sup> et dernière tranche, s'attache aux travaux de second œuvre, la voirie interne et des réseaux divers, ainsi que la clôture et les espaces verts.

Le Président propose un plan de financement prévisionnel (annexé)

***Adopté à l'unanimité***

### **- Médiathèque (matériel informatique)**

Le Président informe l'assemblée que la pré-implantation de la future bibliothèque de Dun a permis d'effectuer une première évaluation du coût du matériel qui se monterait à 22 507 €.

Il propose de l'autoriser à solliciter l'Etat, la Région et le Département afin d'obtenir toutes les subventions possible et d'établir le plan de financement en conséquence.

M le Maire de DUN indique que le déplacement de la bibliothèque existante découle de l'impossibilité de mettre le bâtiment aux normes.

***Adopté à l'unanimité***

### **- Accessibilité des ERP**

Le Président informe l'assemblée que l'obligation et la nécessité ont amené notre Communauté de Communes à diagnostiquer et analyser les travaux à réaliser pour l'ensemble de ses établissements recevant du public, en vue de répondre au mieux aux conditions d'accessibilité des personnes souffrant de handicap, en référence aux normes en vigueur.

Sont concernés :

- la crèche
- le siège communautaire et l'Espace Initiative associé
- la médiathèque

Le Président propose un plan de financement prévisionnel (annexé)

***Adopté à l'unanimité***

Le Président indique à l'assemblée que l'Etat l'a informé d'une modification relative aux montants des subventions accordées pour la restauration des fresques de l'Eglise de SAINTE FOI.

Il sollicite l'autorisation de modifier le plan de financement en fonction des indications qui lui ont été données, soit : 30% pour le Département, 30% pour l'Etat.

***Adopté à l'unanimité***

#### **4. Création de postes**

Le Président informe l'assemblée que pour continuer à assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX, il est nécessaire de créer plusieurs postes :

- Services Techniques : le DST ne peut continuer à assurer seul la charge de travail supplémentaire découlant des exigences croissantes de ses différents interlocuteurs.  
Le Président propose donc de créer un poste de chargé de mission.
- Service Environnement : l'équipe de ramassage des ordures ménagères travaille en permanence en flux tendu au niveau du personnel. Or en cas de maladie ou de départ en congés, les équipes sont débordées.  
Le Président propose donc de créer un poste de chargé de mission.
- Service Administratif : un poste pour besoin occasionnel existe dans ce service. Or celui-ci est déjà occupé. Dans le cas où l'un des contractuels devrait être remplacé pour maladie, il n'existe aucune possibilité immédiate.  
Le Président propose donc de créer un poste pour besoin occasionnel.

Il rappelle que l'ouverture d'un poste ne signifie pas l'obligation de le pourvoir.

L'éventuelle participation des communes sera débattue lors d'une prochaine conférence des maires qui se tiendra le 6 février prochain à 18h.

Mme le Maire de St FELIX DE TOURNEGAT demande des nouvelles de la DGS et s'il est prévu de la remplacer.

M le Président indique que la DGS est en congés longue maladie jusqu'au 8 mai inclus et que dans l'immédiat, M Didier AUBRY prend le relais pour l'élaboration du budget, mais qu'il est difficile de remplacer sur ce type de poste.

***Adopté à l'unanimité***

#### **5. Ramassage déchets aires départementales**

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes ramasse les déchets déposés sur les 2 aires en bordure de routes départementales. Cette prestation est évaluée à 800 € par aire.

Il propose de fixer le montant de ce service par voie de délibération, et de l'autoriser à conventionner le cas échéant.

***Adopté à l'unanimité***

#### **6. Adhésion nouvelles Communautés de Communes au SMECTOM**

Le Président informe l'assemblée que le Conseil doit se prononcer sur l'adhésion de la Communauté d'agglomération Pays de Foix-Varilhes et de la Communauté de Communes de la Haute Ariège (pour de nouvelles communes) au SMECTOM.

***Adopté à l'unanimité***

## 7. Adhésion au service santé sécurité au travail du CdG09

Le Président rappelle à l'assemblée que La Communauté de Communes est adhérente au service santé sécurité au travail du Centre de Gestion. Compte tenu de l'accroissement de son activité et des évolutions réglementaires, le Centre de Gestion nous soumet un avenant à la convention d'adhésion signée, ainsi qu'un protocole précisant le fonctionnement du service (*annexe*).

La tarification reste inchangée.

M le Délégué de LIMBRASSAC demande à connaître le tarif et la composition de l'équipe médicale.



*Le service comptabilité informe que le tarif par an et par équivalent temps plein de droit public ou titulaire est de 94,00 €  
La composition de l'équipe du CdC09 est conforme à la réglementation en vigueur.*

Le Président demande à être autorisé à signer l'avenant.

**Adopté à l'unanimité -1 abstention**

## 8. Information et questions diverses

Le Président informe des décisions qu'il a prises par délégation :

- Création sous régie de recette ALAE Rieucros et La Bastide de Bousignac
- Renouvellement Adhésion Association des Communautés de France (1 125,29€)

Le Président informe du travail mené avec le cabinet ECOFINANCES sur la question de la fiscalité. Il rappelle la tenue d'une prochaine Conférence des Maires le 6 février 2017 à 18h.

Le Président rappelle les entretiens en cours relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Un calendrier resserré a été établi par le bureau d'études et la chargée de mission, de façon à respecter les délais pour la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La Vice-présidente en charge de l'Enfance Jeunesse informe qu'un document écrit, restituant l'étude « *La proximité, fil rouge possible pour un projet de territoire du Pays de Mirepoix ?* », est mis à disposition à l'accueil de la Communauté de Communes.

Elle indique également que les brochures concernant les activités des centres de loisirs pour les vacances de février sont disponibles.

Fin du Conseil à 18h45